Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, le 17 juillet 2017

Compte-rendu
Réunion d'information suite à la fuite d'hydrocarbures survenue à Sainte-Anne-sur-Brivet en avril 2016

Mercredi 5 juillet 2017 à 18h30
Salle Polyvalente de Sainte-Anne-sur-Brivet

Suite à la fuite d'hydrocarbures survenue le 5 avril 2016 sur la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet, une 3ème réunion d'information à destination des habitants directement impactés par l'accident et résidant sur la zone « Tragouët – Le Guignaud » a été organisée le 5 juillet dernier.
Celle-ci était co-présidée par Madame Marie-Hélène VALENTE, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire et Monsieur Philippe BELLIOT, Maire de la commune, en présence des services techniques de l'Etat (DREAL, ARS, ONEMA et CEDRE) ainsi que des représentants de l'entreprise TOTAL.
L'objectif était de présenter l'état d'avancement des opérations de dépollution ainsi que les premiers résultats du suivi environnemental mis en place et répondre aux interrogations des riverains.

Rappel des faits :

Le 5 avril 2016 vers 9h30, une trancheuse a perforé le pipeline reliant la raffinerie de Donges au dépôt de Vern-sur-Seiche. Le sinistre est survenu au lieu-dit Tragouët.
La fuite a occasionné le déversement d'environ 400 000 litres de gasoil qui se sont écoulés vers les milieux naturels et ont impacté les abords d'une dizaine de maisons particulières du hameau de Tragouët, un réseau de fossés, des cours d'eau et des étangs en amont du pont de Saint Lomer.
Au plus fort des opérations de dépollution, 200 personnes étaient présentes chaque jour pour traiter la pollution. Près de 5 000 tonnes de terres et de déchets ont été évacuées du hameau de Tragouët. Les terres sont en cours de traitement sur le site de la raffinerie de Donges autorisée à réaliser cette opération en vue d'une réutilisation.
Présidée par la Sous-préfète de Saint-Nazaire, une cellule post-accidentelle coordonnée par la DREAL a été mise en place à l'issue de la phase d'urgence. Elle associe les services de l'Etat concernés, l'ARS, TOTAL et le CEDRE. De nombreux échanges ont eu lieu dans le cadre de cette instance qui est toujours active. Plusieurs visites sur le terrain ont été effectuées. Par ailleurs, un arrêté préfectoral, signé fin août 2016, permet de fixer le cadre réglementaire du traitement des zones impactées par l'incident ainsi que les modalités du suivi environnemental.

Introduction

Madame la Sous-préfète et Monsieur le Maire ont indiqué que globlalement la situation était revenue à la normale au niveau environnemental (hormis au niveau des étangs). Par ailleurs, suite aux analyses effectuées par les différents experts techniques, ils ont pu affirmer qu'il n'existait plus aucun risque sanitaire pour les riverains.

▸ Etat d'avancement des opérations de dépollution et premiers résultats du suivi environnemental mis en place

Les différents services techniques et l'entreprise Total ont exposé la situation aux travers des supports de présentations joints au compte-rendu. Ceux-ci sont également accessibles sur le site internet de la DREAL et auprès de la Mairie.

Il a été rappelé qu'au moment de l'incident, la qualité de l'air intérieur de plusieurs maisons avait été impactée et avait amené l'ARS à informer les habitants des maisons 22 et 25.

Des mesures de qualité de l'air intérieur ont été réalisées dans les habitations à l'issue des travaux de dépollution. Elles ont permis de réaliser des analyses de risques résiduels qui démontrent aujourd'hui qu'il n'y a plus, pour les habitants du hameau de Tragouët, d'impact sanitaire à redouter lié à la pollution aux hydrocarbures.

De manière plus globale, les travaux de dépollution entrepris (notamment excavation des terres polluées au niveau des habitations) permettent, au niveau des habitations du Hameau de Tragouet, tous les usages antérieurement réalisés avant l'incident (potager, ...).

Les eaux superficielles en aval des étangs ne sont plus contaminées par les hydrocarbures. Les puits, qui font l'objet d'un suivi régulier, sont tous à des niveaux de pollution compatibles avec une masse d'eau en bon état écologique pour le paramètre hydrocarbures. Il reste à poursuivre les analyses sur les sédiments des étangs concernés qui montrent un niveau de pollution supérieur à ce qui est constaté dans les plans d'eau à proximité. Des investigations doivent également se poursuivre sur les poissons présents dans les étangs.

Un suivi environnemental (notamment faunistique et floristique) est également mis en place pour vérifier que la zone touchée revient progressivement à son état initial. Un premier bilan du suivi environnemental a été présenté mi-mars 2017 à la cellule post-accidentelle. Il montre que la faune et la flore attendues sont bien présentes à l'exception des zones les plus fortement touchées (berges des étangs par exemple) où la quantité et la variété sont plus faibles. Le suivi va se poursuivre au cours des prochaines années en fonction des résultats de la surveillance environnementale.

▸ Points évoqués par les riverains :

- Validation des analyses des risques résiduels et éventuelles observations :

  Il a été demandé si les analyses des risques résiduels présentées par TOTAL aux riverains ont été validées par la Préfecture et vers quel interlocuteur s'orienter pour effectuer des observations.
  Il a été confirmé que les analyses des risques résiduels ont été validées par l'ARS sur le volet sanitaire.
  Par ailleurs, les éventuelles observations sur ces documents doivent être remontées auprès de l'entreprise Total.

- Non prise en compte d'une partie de propriété dans l'étude de risque sanitaire :

  Un riverain a indiqué qu'un atelier de sa propriété avait été classé appentis et écarté de l'étude de risque sanitaire malgré la pollution.
  En réponse, Total a indiqué que les mesures étaient effectuées principalement au niveau des pièces de vie et a ajouté que la présence de machines susceptibles d'émettre des hydrocarbures dans les ateliers ne permet pas de déterminer l'impact de la pollution liée à la rupture du pipeline.

- Communication de l'analyse de risques résiduels de la proriété de monsieur de Quenetain :

  Monsieur de Quenetain a indiqué ne pas avoir reçu l'analyse de risques résiduels concernant sa propriété.
  La société TOTAL a répondu que ce document était en cours de validation par l'administration. Dès que celle-ci sera validée, TOTAL viendra lui présenter son contenu.

- Demande de confirmation de l'absence de risque sanitaire pour les maisons 22 et 25 :

  Les habitants des maisons 22 et 25 ont indiqué avoir été destinataires en août 2016 d'une note d'information leur recommandant de ne pas intégrer leur logement suite aux résultats des analyses d'air intérieur effectuées. Désormais, ils souhaiteraient obtenir une confirmation écrite officielle les autorisant à vivre dans leur logement en toute sécurité.
  Les autorités administratives se sont engagées à leur transmettre rapidement.

- Communication des analyses de puits :

  Les habitants de la maison n°6 souhaiteraient obtenir les résultats d'analyses de leur puits.
  Ceux-ci seront transmis prochainement.

- Fauchage prairies humides :

  Un riverain a indiqué qu'un fauchage des prairies humides devait être effectué à la rentrée 2016. Or, cela n'a pas été réalisé.
  L'entreprise Total a confirmé que cela était effectivement programmé mais n'a pas été effectué à ce jour.

- Pollution au niveau des étangs :

  Monsieur de Quenetain a tenu à souligner le fait qu'il n'y avait plus de martins pêcheurs, beaucoup moins de libellules et que des végétaux aux abords des étangs semblaient encore "brûlés" (absence de feuilles). Il a ajouté que des odeurs de gasoil étaient toujours présentes.
  Selon lui, la situation n'est pas encore revenue à la normale.

- Trame verte et bleue :

  Un riverain a demandé si cette restauration du milieu environnemental pourrait entrer dans le cadre de la trame verte et bleue.
  La DREAL a répondu que suite à un incident de ce type, la priorité était de revenir à l'état initial au moment de l'incident et qu'il n'était pas possible de demander à Total d'aller au delà.
  Cependant, elle encourage les réflexions en dehors du cadre de l'accident au niveau local.

- Notion de ruissellement :

  Un représentant de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a demandé si des infiltrations étaient possibles au niveau des sols.
  En réponse, la DREAL a indiqué que des études hydrogéologiques avaient été menées par ANTEA pour identifier le périmètre d'impact et que le suivi de la qualité des eaux des puits permettait de s'assurer que les eaux souterraines n'ont pas été impactées par la pollution.

- Pollution route du Guignaud :

  M.Rémi Trégret a indiqué que la route du Guignaud avait été impactée par la pollution et qu'une partie (fossé zone de l'abbaye) n'avait pas été nettoyée.
  Madame Poncet représentant le Cedre a répondu que cette partie avait bien été dépolluée mais pas curée.

- Systèmes d'assainissement :

  Un contrôle devait être fait par le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) sur les systèmes d'assainissement.
  TOTAL indique qu'un contrôle va être effectué de manière individuelle sur toutes les habitations impactées par l'accident. Celui-ci permettra notamment de vérifier qu'il n'y a pas d'hydrocarbures en sortie de système d'assainissement.

- Retour d'expérience suite à l'incident :

  M.Rémi TREGRET a demandé si tous les risques avaient été pris en compte pour éviter un nouvel incident de ce type sur le pipe-line ou sur tout autre canalisation.
  En réponse, la DREAL a confirmé qu'il y avait un retour d'expérience suite à cet incident et que l'entreprise Total avait été amenée à élaborer un plan d'actions spécifique.
  Par ailleurs, en dehors du suivi du pipeline de Total, plus de 100 inspections ont été réalisées par la DREAL depuis 2015, 800 intervenants ont été sensibilisés et 400 courriers rappelant les dispositions réglementaires ont été envoyés. Des courriers de sensibiliation sur ce thème vont être adressés aux élus avant la fin de l'année.

- Dépot de plainte contre X :

  Un riverain indique avoir porté plainte contre X suite à l'accident et souhaiterait savoir où en est la procédure.
  Monsieur Billant, Directeur de Total a précisé que ce point ne relevait pas de la compétence de Total et qu'il n'était donc pas en mesure d'apporter une réponse.
  Il a ajouté que l'enquête administrative était terminée et que l'enquête judicaire était toujours en cours.

Madame la Sous-préfète et Monsieur le Maire ont clos la séance.

La Sous-préfète

Marie-Hélène VALENTE